

## 9.C.2. Rapport de fin de mission du Général Jean-Claude Lafourcade

S'inscrivant dans le cadre du mandat de l'ONU fixé par la résolution 929, l'opération TURQUOISE avait pour objectif de mettre fin aux massacres au RWANDA, d'assurer la protection des populations dans la zone contrôlée par les FAR et de passer le relais à la MINUAR II le moment venu. Cette mission devait s'effectuer dans un contexte de neutralité absolue vis-à-vis des partis en présence. Toute interposition, notamment à l'encontre du FPR, était exclue.

### 1 - DEROULEMENT DE L'OPERATION

Du 22 juin au 22 août, le déroulement de cette opération a été marqué par une évolution très rapide de la situation politico-militaire imposant d'adapter en permanence les postures, les dispositifs et les modes d'action à ce contexte évolutif.

Dans une première phase, il s'est agi d'assurer la mise en place par voie aérienne au ZAIRE d'une force de 2500 hommes et de 700 véhicules et, simultanément, de conduire des opérations limitées au RWANDA pour marquer au plus vite notre détermination et affirmer le sens humanitaire de l'intervention en adoptant des modes d'actions s'affranchissant de toute collusion avec le gouvernement provisoire intérimaire et les forces armées Rwandaises convaincus que la FRANCE venait à leur secours.

Dans une deuxième phase, sous la pression des institutions internationales, des médias et de l'opinion publique, la force s'est engagée plus à l'Est, à l'intérieur de la zone gouvernementale, pour extraire des personnes menacées, arrêter les massacres en cours et protéger les populations. La protection presque exclusive de TUTSIS, l'intervention contre les milices armées et l'absence de soutien apporté aux FAR ont entraîné une grande désillusion au sein des forces gouvernementales et de la population HUTU. La force a dû composer dans le désarmement des milices afin d'éviter des réactions hostiles.

La progression rapide du FPR, due à l'effondrement des FAR, rendait inexorable la rencontre avec la force TURQUOISE. La problématique de la neutralité de l'intervention et de la non interposition a été remarquablement résolue par la création d'une zone humanitaire sûre (ZHS) s'inscrivant parfaitement dans le cadre de la résolution 929.

Cette troisième phase a été marquée par la composition d'actions d'interdiction armée face aux tentatives de pénétration du FPR dans la ZHS et d'opérations de désarmement des milices et des FAR se trouvant dans la zone. La détermination à garantir l'intégrité de la ZHS et la fermeté face au FPR ont contribué à rassurer les populations et à faciliter le désarmement des FAR et des milices. Pendant cette période, il a fallu simultanément faire face, au ZAIRE, à la catastrophe humanitaire de l'exode d'un million de réfugiés fuyant l'avance du FPR.

retournement de situation est dû à une grande transparence affichée à tous les niveaux, malgré les contraintes, et aux facilités logistiques offertes aux nombreux journalistes sur le terrain. La manoeuvre médiatique doit donc être prise en compte dès la conception de l'opération et faire l'objet d'un ordre particulier intégrant les dispositions logistiques permettant de fixer des priorités dans l'utilisation des moyens de la force au profit des médias.

L'indispensable cohérence de la manoeuvre médiatique a été bien réalisée. Elle s'est parfaitement inscrite dans l'organisation du commandement retenue pour TURQUOISE sous la responsabilité directe du CEMA. L'information du COMFORCE sur les retombées médiatiques est un élément essentiel de cette cohérence. Il importe que celui-ci, soumis en permanence à la pression des médias, reçoive, sans délais, les dépêches et les articles diffusés en métropole afin de redresser les déviations ou de modifier sa manoeuvre médiatique en conséquence.

### 3 ORGANISATION DU COMMANDEMENT

Le cadre juridique de l'opération TURQUOISE (mandat ONU, chapitre VII) a contribué à la grande liberté d'action du COMFORCE. Pour la première fois la nouvelle organisation du commandement a pu être mise en oeuvre. Celle-ci s'est avérée cohérente et efficace, privilégiant les circuits courts et la rapidité de réaction et de décision.

Les structures et le fonctionnement de la chaîne interarmées ont donné entière satisfaction (EMIA, COS, DRM, COIA, PCIAT). Dans le cas particulier de l'opération TURQUOISE la planification du désengagement n'a pu être effectuée par l'état-major interarmées compte tenu du caractère évolutif de la situation et des contraintes politico-militaire locales.

Si le volume du PCIAT a pu sembler important, cet organisme a remarquablement rempli son rôle. Effectuant une coordination efficace de l'ensemble des fonctions, ayant une bonne capacité de planification, il a assuré l'engagement des moyens opérationnels et logistiques dans d'excellentes conditions. Cette structure a contribué à la liberté d'action du COMFORCE qui a pu se consacrer pleinement aux tâches essentielles et à la conduite politico-militaire de l'opération. En cas d'aggravation de la situation, le PCIAT TURQUOISE aurait pu engager instantanément des unités données en renforcement.

L'interarmement a bien fonctionné dans le domaine opérationnel mais n'a pas été pleinement réalisé dans le domaine logistique. Le rôle du COMAIR, conseiller du COMFORCE et commandant les éléments Air a donné entière satisfaction dans la conduite des opérations. En cours d'action, le commandant de la force a défini des effets à obtenir par les moyens air, en liaison avec le COMAIR. Ce dernier a initié puis contrôlé la mise en oeuvre et la conduite des opérations aériennes effectuées par la cellule OPS/AIR du PCIAT. Au plan logistique, le soutien des unités de l'armée de l'Air à GOMA n'a pu être effectué dans de bonnes conditions par la base logistique terre pour des raisons de priorités d'acheminement des moyens. Ce problème devra faire l'objet d'une étude particulière.

Le rôle du COMTERRE a été défini sur place en fonction de la situation locale. Il n'a pas eu à assurer le commandement opérationnel des troupes terrestres engagées au RWANDA. En effet, le COMFORCE préférerait être en prise directe avec les trois commandants de groupement compte tenu de la complexité politique, militaire, médiatique et humanitaire de l'opération. En revanche le COMTERRE a assuré le commandement des unités terre implantées au ZAIRE, et a reçu la responsabilité de commandant organique de l'ensemble des unités terre du théâtre. Cette formule a donné satisfaction. Le COMTERRE aurait pu, en cas de nécessité

remplir les fonctions de COMACTER prenant le commandement de tout ou partie des groupements engagés, avec la mise en place d'un PC tactique.

#### 4 LES MOYENS

Le volume du personnel engagé au RWANDA était insuffisant pour répondre aux besoins de la mission eu égard à l'adversaire potentiel et à la superficie de la zone d'action. Il faut, en effet, admettre désormais, qu'environ 40 % des effectifs sont consacrés à la logistique pour une opération.

Mais cette insuffisance a été compensée par la nature des moyens mis en oeuvre. L'engagement de troupes professionnalisées, la plupart prépositionnées, la motorisation importante et la puissance de feu déployée sur le terrain ont permis de remplir la mission dans de bonnes conditions. La mise en place d'une forte composante aérienne a été un facteur de succès déterminant par les capacités de sécurité qu'elle apportait aux unités et par la menace dissuasive qu'elle représentait à l'encontre du FPR.

Les moyens logistiques engagés sur le théâtre ont été à la mesure d'une opération moderne. Le soutien de l'homme et des matériels a été assuré dans des conditions remarquables, ce qui a contribué, sans nul doute, au succès de la mission.

La mise en place par voie aérienne et l'engagement simultané d'unités au RWANDA ont posé des problèmes délicats de priorités dans l'acheminement des moyens. Il convient, à ce sujet, de définir une organisation interarmées de conduite de projection d'une force, incluant les différentes plates-formes et les opérateurs civils.

Dans le contexte de l'opération TURQUOISE, les hélicoptères de manoeuvre et les pièces d'artillerie (SML) sont apparus comme déterminants pour la réussite de la manoeuvre. En revanche, la capacité feu des hélicoptères gazelles canon s'est avérée insuffisante (120 coups, compte tenu de l'altitude). Des hélicoptères légers équipés de paniers de roquettes auraient mieux répondu aux conditions de l'engagement.

#### 5 - LES PERSONNELS

La qualité des personnels engagés dans l'opération TURQUOISE constitue la raison majeure du succès de cette opération et le principal sujet de satisfaction du COMFORCE.

Comme indiqué précédemment, les conditions d'engagement ont été particulièrement complexes. Elles ont demandé, à tous les niveaux, de la compétence, du sang-froid, une grande intelligence de la mission et des situations, une capacité d'adaptation permanente, de la rigueur dans l'exécution, de l'aisance dans l'expression. L'expérience acquise par de nombreux cadres en matière d'intervention extérieure et la connaissance du milieu africain ont été déterminantes.

La qualité de la prestation des militaires français au RWANDA a suscité l'admiration du monde entier, même de la part d'antimilitaristes convaincus. Ceci ne peut que conforter notre système de formation, qui a su prendre en compte les différents facteurs qui interviennent dans une opération de crise.

Par ailleurs, l'engagement d'unités cohérentes, homogènes et aux ordres de leurs chefs habituels, caractéristiques des troupes professionnalisées, constitue une garantie d'efficacité opérationnelle immédiate et de stabilité émotionnelle indispensables dans ce type d'opération.

Enfin, concernant les personnels des contingents africains engagés au sein de la force TURQUOISE, il faut souligner leur extraordinaire fierté d'avoir servi aux côtés des militaires français et leur aptitude à s'intégrer sans difficulté dans le dispositif. L'impact politique que pourra avoir cette expérience commune ne doit pas être sous-estimé.

## CONCLUSION

La projection par voie aérienne et l'engagement dans la foulée, d'une force interarmées significative, à 8000 kms de la métropole, ont montré un savoir-faire qui répond à un des scénarios retenus dans le nouveau concept de défense.

Grâce à un cadre juridique favorisant la liberté d'action, une organisation du commandement efficace, des moyens militaires adaptés, des personnels de grande qualité et une coopération parfaite avec notre diplomatie, le COMFORCE a pu remplir sa mission dans d'excellentes conditions. La relation directe et permanente de ce dernier avec le Général sous-chef de l'EMA, assurant lui-même la coordination de l'opération, a été un facteur déterminant d'efficacité et de succès.

Les massacres ont été arrêtés au RWANDA, la protection des populations a été assurée, le relais a été passé à la MINUAR dans les délais prévus. L'opération TURQUOISE a permis de sauver des milliers de vies humaines et d'éviter une nouvelle catastrophe humanitaire en stabilisant dans la ZHS plus de 2 millions de personnes qui auraient fui au ZAIRE devant l'avance des troupes du FPR si la FRANCE n'était intervenue.

Il reste maintenant, en tirant les enseignements détaillés de cette opération, à améliorer ce qui doit l'être.

Le Général LAFOURCADE  
Commandant l'Opération TURQUOISE

